



DEMANDE DE SUBVENTION

Identification de l'association

Nom :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Site internet :

N° de SIRET :

N° de déclaration en préfecture :

Adresse de correspondance si différente :

Code postal :

Commune :

Identification du représentant(e) légal(e) : personne désignée par les statuts de l'association

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne chargée du dossier de subvention (si différent du représentant légal)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Ressources Humaines

Nombre de salariés :

Nombre d'adhérents :

Nombre d'heures annuelles effectuées par les salariés :

L'association est elle affiliée à une fédération, réseau ou union ?

Oui Non Si oui, précisez :

Répartition :

	ADULTES	JEUNES < 18 ans	TOTAL
Résidents à Orgelet			
Résidents sur la Communauté de Communes TEC Sauf Orgelet			
Résident extérieurs			

Je soussigné :

Représentant légal de l'association :

- Certifie que l'association est régulièrement déclarée.
- Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.
- Certifie exactes les informations du présent dossier.
- Demande une subvention de :
- Objectif de la subvention : Fonctionnement
 Financement de projet :

Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque ou centre :

Domiciliation :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB/RIP

Pièce à joindre obligatoirement au dossier :

- Bilan de l'association : PV de la dernière Assemblée Générale
- Budget prévisionnel de l'année en cours (Annexe 1)
- Budget du projet : **si demande de subvention pour financement d'un projet** (Annexe 2)
- Explications détaillées du projet (sur papier libre)
- Situation Comptable de l'association (copie du ou des derniers relevés bancaires).

Important :

- Les subventions de fonctionnement sont versées dès délibération du Conseil Municipal.
- Les subventions pour financement d'un projet sont versées une fois le projet terminé et sur présentation du bilan comptable (manifestation), ou sur présentation de factures (achat matériel).

Fait, le

à

Signature

CADRE RÉSERVÉ A LA MAIRIE

Date de la commission :

Décision :

Remarque :

Décision de la commission :